



DOSSIER DE PRESSE
TEULIAD KELAOUÏÑ

Lundi 4 juillet 2022

CONTACT PRESSE
DAREMPRED KELAOUÏÑ

CABINET / COMMUNICATION
KABINED/ KEHENTIÑ

HÔTEL DE VILLE ET
D'AGGLOMERATION
TI-KÉR HA TOLPAD-KERIOÙ
CS 26004
29107 QUIMPER/KEMPER
CEDEX

TÉL./PGZ. 02.98.98.88.99

presse@quimper.bzh

PLUS D'INFOS
www.quimper.bzh



Ville de Quimper



@Villedequimper



@quimper.bzh



Ville de Quimper

« Trophée de la Solidarité » : Ouverture des candidatures aux associations



Afin de valoriser les actions menées par les associations dans le domaine de la solidarité, la ville de Quimper organise en décembre prochain la remise du « Trophée de la Solidarité ». L'objectif est de renforcer les solidarités, de développer le maillage de la solidarité bénévole et de susciter l'engagement, tout en contribuant à soutenir des initiatives pour une meilleure prise en compte des besoins aux personnes les plus en difficultés.

Cette démarche s'inscrit dans le projet politique porté par la Ville et la mise en œuvre de l'analyse des besoins sociaux réalisée par le Centre communal d'action sociale (CCAS).

Ce trophée d'un montant de 6 000 € sera remis en fin d'année, et viendra récompenser le projet d'une association ou d'un groupement d'associations qui aura valorisé une action de solidarité. Les associations peuvent candidater jusqu'au 15 octobre !

Qui est concerné ?

Peuvent candidater au « Trophée de la Solidarité » les associations (conditions cumulatives) :

- Dont le siège social est à Quimper ou qui disposent d'une antenne dans la commune et qui œuvrent dans le domaine de la solidarité (Santé, PH, PA, famille, étranger primo-arrivant, urgence alimentaire, entraide sociale),
- Qui développent des actions en direction des Quimpérois,
- Qui ont au moins un an d'existence.

Plusieurs associations pourront se regrouper pour déposer un projet.

Quels sont les thèmes retenus ?

Les projets présentés par les associations devront satisfaire une ou plusieurs des finalités suivantes :

- Proposer des réponses aux problématiques sociales avérées et/ou émergentes recensées dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux réalisées par le CCAS,
- Améliorer l'accès aux droits et services,
- Prévenir la vulnérabilité et la perte du lien social en favorisant le « vivre ensemble »,
- Répondre aux besoins primaires des habitants les plus fragiles : se loger, manger, se vêtir, se soigner,
- Moderniser ou optimiser les fonctions supports : réinterroger les circuits logistiques, moderniser les systèmes informatiques, le parc de véhicules, les locaux.

Comment participer ?

Le dossier de candidature est à télécharger sur www.quimper.bzh et les candidatures seront à déposer avant le 15 octobre 2022 à l'adresse suivante :

CCAS - Ville de Quimper – Trophée de la Solidarité
8 rue Verdelet
29 000 Quimper

Ou par mail à l'adresse : instances.vieassociative@quimper.bzh

Le trophée sera attribué en fin d'année.